

Compte rendu de la séance du 18 septembre 2017

COMMUNE DE VILLERS AU FLOS

Séance du 18 septembre 2017

Membres en exercice : 11

Date de la convocation : 14 Septembre 2017

Présents : 7

Votants : 7

Présents : Jean Marie LECORNET, Linda BEAUCHAMP, Jean-Bernard CARTON, Francis BEAUVARLET, Brigitte BOURSIN, Fernand DEMERVAL

Représentée : Mme LECTEZ

Excusés : BRISSEZ G. GUISE Y. COLOMBEL Y

Absent : GUISE F.

Secrétaire(s) de la séance:

Linda BEAUCHAMP

Monsieur LECORNET Jean-Marie, maire de Villers au Flos, constate que la condition du quorum défini par l'article L.212.17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint, la séance est ouverte à 19h30.

Validation du procès verbal précédent.

Le procès verbal transmis préalablement par courriel aux membres du conseil municipal ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Monsieur LECORNET propose sa validation, il est adopté à l'unanimité sans correction.

1) Délibération pour le prêt relais.

Pour le paiement des travaux sur la commune il faut un prêt relais (paiement TVA) avant d'avoir les subventions. Il s'agit d'un prêt de 60 000.00€ à la Caisse d'Epargne, taux à 0.52%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'émet aucune objection et vote OUI à l'unanimité.

2) Délibération pour demander la subvention (15 000€ si possible) au département au titre du FARDA.

Concerne la rue des Clercs et les travaux d'aménagement des trottoirs Grand Rue et rue de Riencourt, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'émet aucune objection et vote OUI à l'unanimité.

3) Délibération RODP provisoire pour l'année 2017.

Redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution d'électricité chez le particulier, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'émet aucune objection et vote OUI à l'unanimité.

4) Délibération pour la dématérialisation des actes.

Une convention doit être signée entre la Préfecture (représentant de l'état) et la commune pour la dématérialisation des actes (ex : délibérations) afin de faire des économies de papier et de temps.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'émet aucune objection et vote OUI à l'unanimité.

5) Opération Brioches de l'Association APEL.

Le Conseil Municipal préférerait faire un don de 50€.
Le Conseil Municipal n'émet aucune objection et vote OUI à l'unanimité.

6) Radars.

L'installation et réglages possibles (car on n'a pas ce service) pour 180€ par radar avec une remise de 10%, soit un total de 486 HT, le Conseil Municipal n'émet aucune objection et vote OUI à l'unanimité.

7) Repas des aînés.

La date est fixée au 26 novembre. Il serait opportun de distribuer un papier avec les dates du repas et de la distribution des colis des aînés.

8) Questions diverses.

- a) Le SIVU et le problème des contrats aidés.
La nouvelle du jour : 3 contrats pourront être prolongés.
- b) Réunion du 02/10 à la Com de Com par rapport au PADD pour les 15 ans à venir. Tous les membres des conseils municipaux sont conviés.
- c) Informations données par Monsieur le Maire par rapport à la réunion "Eaux" prévue mardi 19/09, la Com de Com aura en charge l'eau, les assainissements....
- d) Monsieur le Maire relate les différentes difficultés rencontrées cet été lors des travaux de voirie, (en particulier avec certains administrés) et question de l'environnement autour de la demeure de M. Dardenne.
- e) Les parents d'élèves demandent si l'on peut relever le siège sous l'abri de l'école.

f) Question relative aux poubelles "communales" au cimetière et à la salle des fêtes, qui s'en charge ? Monsieur le Maire en fera part à l'employé municipal.

g) Problème de la benne à "vêtements" qui n'est pas vidée.

h) question des non payeurs de l'eau.

La séance est levée à 20h20.